

SULFAZOT (26% N)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

1.1- Dénomination chimique : SULFAZOT (26%N).

Désignation ou nom commercial : Sulfazot.

Synonymes communément utilisés : Engrais azoté simple.

N° registre CAS: Ne s'agissant pas d'une substance chimique mais d'un produit préparé à partir de diverses substances, ce produit ne s'est vu attribuer aucun numéro au registre CAS.

1.2- Entreprise : **Société des Fertilisants d'Algérie - Fertial SPA**

Adresse : BP 3088 Route des Salines, Annaba - Algérie.

Téléphone : 038.53.96.10 - Fax : 038.53.93.42

2- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SULFAZOT : Mélange contenant du nitrate d'ammoniaque et du sulfate d'ammoniaque ainsi que certains les produits suivants : inertes de remplissage (tels que le calcaire, sulfate de fer) et matériaux d'enrobage.

Azote total : 26% (dont nitrique : 6,5% et ammoniacal : 16.5%)

Anhydride sulfurique (SO₃) : 35%

Traces de : Fer, manganèse et cuivre

Classification : Non classifié comme matière dangereuse selon la Directive 67/548/CEE. Voir section 14.

3- IDENTIFICATION DES RISQUES

3.1-Sur la santé humaine : Les fertilisants sont des produits normalement inoffensifs lorsqu'ils sont utilisés correctement. Il est cependant important de prendre connaissance des informations suivantes :

Contact avec la peau : Le contact avec la peau peut entraîner des irritations.

Contact avec les yeux : Le contact peut entraîner des irritations.

Ingestion : Les effets toxiques sont peu probables en cas d'ingestion de petites quantités. En grandes quantités, ils peuvent provoquer des troubles intestinaux et dans des cas extrêmes (particulièrement chez l'enfant), ils peuvent provoquer la formation de méthémoglobines (syndrome de l'enfant bleu) et de cyanose (indiquée par une couleur bleutée autour de la bouche).

Inhalation : De fortes concentrations de poussière de matière en suspens dans l'air peuvent entraîner des irritations du nez et des voies respiratoires supérieures caractérisées par des symptômes tels qu'une inflammation de la gorge et de la toux.

Effets à long terme : Aucun effet secondaire connu.

Produits dérivés en cas d'incendie et décomposition thermique :

L'inhalation des gaz dégagés lors de la décomposition peut provoquer des irritations et des effets corrosifs au niveau du système respiratoire. Certains effets au niveau des poumons peuvent se manifester tardivement.

3.2-Sur l'environnement : Ce fertilisant contenant du nitrate, une fuite importante peut provoquer des effets nocifs pour l'environnement, tels que l'eutrophisation des eaux de surface captives ou la contamination par nitrate des eaux de surface ou souterrains. (Voir Section 12).

3.3- Autres risques :

Incendie, réchauffement et explosion : Le fertilisant n'est pas combustible en soi mais peut entretenir la combustion même en l'absence d'air. Il fond lorsqu'il est chauffé, ce qui peut provoquer sa décomposition et libérer ainsi des fumées toxiques contenant des oxydes d'azote et de l'ammoniaque.

Il est doté d'une grande résistance aux explosions. Son réchauffement dans des conditions de grand confinement peut entraîner un comportement explosif.

4- PREMIERS SOINS

4.1-Relatifs au produit :

Contact avec la peau : Nettoyer la zone affectée à grande eau et avec du savon.

Contact avec les yeux : Nettoyer/baigner les yeux à grande eau pendant au moins 10 minutes. Ensuite consulter un Médecin si l'irritation oculaire persiste.

Après inhalation : Eloigner la personne de la source d'émission de poussière. Consulter immédiatement un médecin en cas de développement des symptômes de maladie.

Après ingestion : Ne pas provoquer le vomissement. Faire boire de l'eau ou du lait. Consulter un médecin en cas d'ingestion de quantités importantes.

4.2-Relatifs aux produits de sa décomposition ou de sa combustion :

Contact avec la peau : Les zones ayant été en contact avec le matériel fondu doivent être nettoyées à l'aide de grandes quantités d'eau froide. Consulter un médecin.

Inhalation : Eloigner la personne de la source d'exposition aux vapeurs. La maintenir au chaud et en état de repos même si elle ne présente pas de symptômes évidents. L'alimenter en oxygène, surtout si son visage présente une couleur bleutée. La respiration artificielle ne doit être administrée qu'en cas d'incapacité à respirer. Après l'exposition, le patient devra demeurer sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures afin d'éviter le développement d'un oedème pulmonaire tardif.

5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Si le produit n'est pas directement impliqué dans l'incendie :

Eteindre le feu de la manière la plus appropriée.

5.2- Si le produit est impliqué dans l'incendie :

Appeler les pompiers. Eviter de respirer les vapeurs (toxiques). Se positionner de manière à avoir le vent dans le dos. Utiliser un équipement de respiration autonome pour entrer dans la zone enfumée. Utiliser une grande quantité d'eau. Ne pas utiliser d'extincteur chimiques ni de mousse et ne pas tenter de maîtriser l'incendie avec de la vapeur ou du sable. Ouvrir les portes et fenêtres de l'entrepôt afin de ventiler les lieux le mieux possible. Empêcher le fertilisant fondu d'atteindre les drains. Eviter la contamination du fertilisant avec de l'essence ou d'autres matières combustibles. Refroidir les conteneurs et structures exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Si l'eau contaminée par le fertilisant pénètre un drain ou un chenal, informer immédiatement les autorités locales. Si le fertilisant décomposé est stocké en vrac, utiliser une lance à eau spéciale autopropulsée pour pénétrer le tas jusqu'au point de décomposition (voir section 3).

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Toutes les fuites de fertilisant doivent être immédiatement nettoyées, balayées et entreposées dans un conteneur ouvert et étiqueté jusqu'à en disposer en toute sécurité. Empêcher tout mélange avec de la sciure ou toute autre substance combustible ou organique. Selon le degré et la nature de la contamination, se débarrasser du produit en l'utilisant comme fertilisant ou en l'expédiant à une zone de décharge autorisée. Prendre garde à éviter la contamination des chenaux et drains et informer les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des chenaux.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Manipulation :

Eviter de générer une quantité de poussière excessive. Eviter la contamination du fertilisant avec des combustibles (tels que gasoil, graisse, etc.) et des matières incompatibles. Eviter l'exposition inutile à l'atmosphère afin de prévenir l'absorption d'humidité. Utiliser des gants en cas de manipulation prolongée du produit.

7.2- Stockage :

Entreposer le produit à distance des sources de chaleur et de flammes. Eloigner le produit des matières combustibles et des substances mentionnées à la section 10.3. Dans le champ, s'assurer que le fertilisant n'est pas entreposé à proximité de foin, paille, grains, gasoil, etc. dans la zone de stockage, s'assurer du respect de strictes normes d'ordre et de propreté. Fumer et utiliser des lampes sans protection doit être interdit dans les zones de stockage. La taille des tas doit être limitée (conformément à la législation locale) et les piles de produits ensachés doivent être séparées d'au moins un mètre les unes des autres. Tout bâtiment utilisé pour le stockage doit demeurer sec et bien ventilé. Le stockage doit être effectué de manière à éviter une déchirure des emballages due à des cycles thermiques (grandes variations de température) lorsque la nature des produits ensachés, particulièrement ceux présentant une forte teneur en nitrate d'ammoniaque, et les conditions climatiques l'imposent.

8- CONTROLES D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Limites d'expositions recommandées : Aucune limite officielle spécifiée. Valeur limite pour les particules respirables recommandée par l'ACGIH : TLV-TWA : 10 mg/m³ (1995-96).

8.2-Mesures de précaution et appareils mécaniques : Eviter les fortes concentrations de poussière et fournir une ventilation assistée si nécessaire.

8.3-Protection personnelle : utiliser des gants en caoutchouc en cas de manipulation prolongée du produit. En cas de forte concentration de poussière, utiliser un masque anti-poussière approprié. Après manipulation du produit, se laver les mains et respecter les règles d'hygiène.

9- PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUE

Aspect : Granules ou billes de couleur jaune orangée.

Odeur : Inodore.

PH en sol : aqueuse à 10% : Généralement supérieure à 3,5.

Point de fusion : dépend de la décomposition. Peut se décomposer avant de fondre.

Point d'ébullition : supérieure à 210°C (se décompose).

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif, conformément au test EEC A1 (67/548/CEE).

Le fertilisant est doté d'une grande résistance aux explosions. Cette résistance diminue en présence d'éléments de contamination et/ou de hautes températures. Le réchauffement dans des conditions de grand confinement (en tubes ou drainages, par exemple) peut provoquer une violente réaction ou une explosion, surtout en cas de contamination par l'une des substances mentionnées à la section 10.3

Propriétés oxydantes : Non classifié comme matière oxydante selon la Directive 67/548/CEE.

Densité apparente : Normalement comprise entre 900 et 1100 kg/m³.

Solubilité dans l'eau à 20°C : le degré de solubilité dans l'eau dépend de sa décomposition. Hygroscopique, capte rapidement l'humidité de l'air.

10- STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Stabilité : Ce produit est stable dans des conditions de stockage, de manipulation et d'usage normales.

10.2- Conditions à éviter : La contamination par des matières incompatibles. L'exposition inutile à l'atmosphère. La proximité de sources de chaleur ou de flammes. La soudure ou le travail à chaud sur des machines ou dans des usines qui peuvent avoir contenu des fertilisants sans avoir été préalablement nettoyées afin d'en éliminer tous les restes.

10.3- Matières à éviter : Matières combustibles, agents réducteurs, acides, alcalis, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poussière métallique et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.

10.4- Produits dangereux de par leur réaction ou décomposition : En cas de contact avec des matières alcalines telles que la chaux, ils peuvent dégager de l'ammoniaque gazeuse (voir sections 3.3).

11- INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1- Générale : voir section 3.1.

11.2- Données toxicologiques : La toxicité du produit dépend de sa composition : Nitrate d'ammoniaque : LD 50 (oral, rats) supérieure à 2000 mg/kg. Peut provoquer une méthémoglobiniémie (voir section 3.1). Sulfate d'ammoniaque : LD 50 4 250 mg/kg

12- INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1- Mobilité : L'ion NO₃ (-) est mobile, l'ion NH₄ (+) est absorbé par les particules du sol. L'ion de sulfate SO₄ (-) est également mobile.

12.2- Persistance et dégradabilité : L'azote suit un cycle naturel de nitrification/ dénitrification pour produire finalement de l'azote ou des oxydes d'azote.

12.3- Bio-accumulation : Le produit ne présente aucun phénomène de bioaccumulation.

12.4- Ecotoxicité : Faible toxicité pour la vie aquatique.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé.

13.1- Générales : selon le degré de contamination, l'utiliser comme fertilisant dans les champs ou s'en débarrasser dans une installation de décharge autorisée.

14- INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Non classifié par les codes de transport internationaux, comme la RID (transport ferroviaires), ADR (route) et IMDG (maritime).

Soumis au décret exécutif n° 03-451 du 1er décembre 2003 définissant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux ainsi que les récipients de gaz sous pression.

15- INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1- Directive CE

97/63/CE : Directive relative aux fertilisants.

Règlement 2003/2003 : Etiquetage, commercialisation et caractéristiques des engrais CE.

16- INFORMATION COMPLEMENTAIRE

16.1-Références :

- Fiches de données de Sécurité de Fertial.
- Guide pour la compilation des SAFETY DATA SHEETS pour les produits fertilisants édités par EFMA-Edition 1996.

L'information contenue dans cette fiche de données de sécurité est fournie en toute bonne foi et honnêteté sur la base des connaissances disponibles concernant le produit au moment de sa publication. Elle n'implique aucunement l'acceptation d'un quelconque engagement ou responsabilité de type légal de la part de l'Entreprise concernant les conséquences de son utilisation ou mauvaise utilisation en toutes circonstances.